

Décision du 20 août 1998 relative à la mise en oeuvre d'un programme de recherche

NOR : ATEG9980066S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le directeur général de l'administration et du développement,
Vu la décision du 9 mars 1998 relative à l'organisation de la programmation et de la mise en oeuvre de l'activité de recherche soutenue par le ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement ;
Sur la proposition du chef du service de la recherche et des affaires économiques,

Décide :

Article 1^{er}

Le programme intitulé « Recréer la nature » a pour objectif de fournir des connaissances sur la réhabilitation, la restauration et la création d'écosystèmes en vue d'élaborer des méthodologies, des outils d'aide à la gestion, pour le maintien ou le développement de ces milieux.

Il relève du domaine d'intervention « Milieux et écologie » et de l'action 3 « Préserver et gérer la biodiversité et le patrimoine naturel.

Il est doté d'un comité d'orientation et d'un conseil scientifique.

Article 2

Le programme est créé pour une durée de cinq ans.

Il peut être prorogé par décision du directeur général de l'administration et du développement, sur proposition du chef du service de la recherche et des affaires économiques.

Article 3

Le comité d'orientation est constitué de représentants des ministères et organismes suivants :

- agence française d'ingénierie du tourisme ;
- agences de l'eau ;
- collectivités locales (mairie) ;
- Office national de la chasse ;
- conseil supérieur de la pêche ;
- conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres ;
- ONF, département forêt et environnement ;
- collège des directeurs des parcs nationaux ;
- fédération des parcs naturels régionaux ;
- réserves naturelles de France ;
- espaces naturels de France ;
- comité MAB-France ;
- France nature environnement ;
- ligue pour la protection des oiseaux ;
- WWF-France ;
- Association française des ingénieurs écologues ;
- Compagnie nationale du Rhône ;
- scétauroute-environnement ;
- SNCF ;
- Union nationale des producteurs de granulats ;
- Syndicat national des producteurs de matières premières pour la céramique et la verrerie ;
- ministère de l'agriculture et de la pêche : direction de l'espace rural et de la forêt ;
- ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement : service de la recherche et des affaires économiques ;
- ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement : direction de la nature et des paysages, direction de l'eau, direction de la prévention des pollutions et des risques, délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale ;
- direction régionale de l'environnement ;
- ministère chargé de la recherche : direction de la recherche ;
- ministère chargé de la recherche : direction de la technologie ;
- ministère de l'équipement, des transports et du logement : directeur des recherches et des affaires scientifiques et techniques ;
- secrétariat d'Etat au tourisme ;

- GIP ECOFOR ;
- GIP Hydrosystèmes ;
et le président du conseil scientifique du programme.
La cellule d'animation-coordination assiste aux réunions du comité d'orientation.

Article 4

Est nommé président du comité d'orientation, M. Lesaffre (Benoît), chef du SRAE.

Article 5

Le mandat des membres du comité d'orientation et du président est de cinq ans.

Article 6

Est nommée chef de projet du programme, Mme Barre (Véronique), chargée de mission au SRAE. Mme Berlan-Darqué (Martine), chargée de mission au SRAE, coordonne les dimensions sciences sociales et humaines.

Le secrétariat du comité d'orientation est assuré par le bureau « Milieux et écologie » du ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement (SRAE) avec l'appui du Muséum national d'histoire naturelle (MNHN).

Article 7

Le comité d'orientation a constitué en son sein une commission permanente, appelée cellule d'animation-coordination, qui :

- est chargée de mettre en oeuvre les décisions du comité d'orientation ;
- réalise les comptes rendus de réunions des instances du programme qui sont signés par les présidents respectifs ;
- est mandatée, le cas échéant, pour présenter aux équipes les modifications qu'elles doivent apporter à leurs projets, lorsque celles-ci ne justifient pas de passer à nouveau devant les instances ;
- gère l'animation et la valorisation du programme.

Cette commission est constituée de Mmes Barnaud (G.), MNHN, Barre (V.) MATE/SRAE et Berlan-Darqué (M.), MATE/SRAE et de MM. Chapuis (J.-L.), MNHN et Decamps (H.), CNRS, président du conseil scientifique.

Article 8

Sont nommées membres du conseil scientifique les personnalités suivantes :

- Acot (P.), CNRS ;
- Barbault (R.), université Paris-VI, département des sciences de la vie du CNRS ;
- Barbero (M.), université Marseille-II ;
- Baudry (J.), INRA-SAD ;
- Billaud (J.-P.), université Paris-X ;
- Blandin (P.), MNHN ;
- Blondel (J.), CEFÉ, CNRS Montpellier ;
- Corvol-Dessert (A.), CNRS ;
- Decamps (H.), CNRS Toulouse ;
- Donadieu (P.), ENSP de Versailles ;
- Fabiani (J.-L.), EHESS ;
- Frochot (B.), université de Bourgogne ;
- Fustec (E.), université Paris-VII ;
- Hermitte (M.-A.), CNRS ;
- Larrere (R.), INRA ;
- Latour (B.), CSI, école des Mines ;
- Lecomte (J.), MAB-France ;
- Lefevre (J.-C.), MNHN ;
- Lumaret (R.), CNRS Montpellier ;
- Muller (S.), université de Metz ;
- Riviere (J.-L.), INRA ;
- Robic (M.C.), CNRS ;
- Terrasson (D.), CEMAGREF ;
- Theron (M.), université de Perpignan, EPHE.

Sont invités à participer au conseil scientifique :

- Conchou (O.), AFIE, représentant le comité d'orientation ;
- le délégué environnement du MNHN ;
- le délégué environnement de l'ORSTOM ;
- le directeur du programme EVS du CNRS ;

- le délégué environnement de l'INRA ;
- le délégué environnement du CEMAGREF.

La cellule d'animation-coordination assiste aux réunions du conseil scientifique.

Article 9

Est nommé président du conseil scientifique M. Decamps (Henri).

Article 10

Le secrétariat du conseil scientifique est assuré par le bureau « Milieux et écologie » du ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement (SRAE) avec l'appui du Muséum national d'histoire naturelle (MNHN).

*Le directeur général de l'administration et du
développement,
J.-L. LAURENT*